



CONSEIL MUNICIPAL
7 FÉVRIER 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-36

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 février à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 1 février 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Catherine PUJOL, M. Bernard REYES, Mme Marie BACH.

REPRESENTE(S) : Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Christine ROUZAUD DANIS, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

ABSENT(S) : M. Rémi GENIS, M. Sébastien MENARD, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Laurence MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Charles IFSSAH

=====

Médiathèque-annexe du Vernet - Modification de la délibération 2023-395 relative à la demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC Occitanie) pour la construction du bâtiment

M. André BONET expose :

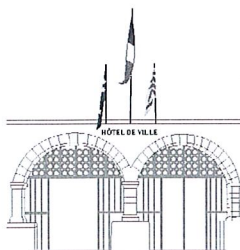
Mes chers collègues,

Le projet de construction d'une médiathèque-annexe, dans un ensemble architectural intégrant également un Espace Adolescence Jeunesse (EAJ), dans la Diagonale du Vernet, a été présenté aux membres du conseil municipal lors de la séance du 29 juin 2023.

Quartier Prioritaire d'Intérêt Régional (PRIRE), la Diagonale du Vernet couvre 59 hectares d'Est en Ouest dans le quartier du Vernet, occupant une grande partie du Nord de la Ville de Perpignan (environ 10%).

La structure urbaine de cette Diagonale du Vernet manque de liens (mobilités, culture, tourisme, balade...).

C'est dans le cadre de la rénovation urbaine de ce quartier que la médiathèque



annexe sera tout autant un lieu de sociabilité qu'un lieu de découverte, d'apprentissage et de loisirs, en favorisant la diversité des publics et en proposant de multiples services, tels que présentés dans le projet scientifique, culturel, éducatif et social de ce futur établissement de lecture publique.

La construction de la médiathèque-annexe/EAJ de la Diagonale du Vernet, qui a un coût prévisionnel d'objectif d'un montant total de 4 190 629,29 € HT dont 3 739 298,52 € pour la médiathèque annexe, (calculé au prorata des surfaces occupées), peut bénéficier de l'aide financière de L'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation / Concours particulier pour les bibliothèques municipales, de la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée, du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée Métropole et de la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales.

Le conseil municipal décide :

1. D'approuver l'avant-projet définitif (APD) pour la construction d'un bâtiment réunissant médiathèque annexe et un EAJ dans le quartier du Vernet.
2. De solliciter une aide financière d'un montant de 1 334 298,07 € auprès de l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation – Concours particulier pour les bibliothèques municipales, représentant 40 % de la dépense éligible à la subvention pour la construction de la médiathèque annexe estimée à 3 335 745,18 € ;
3. De solliciter une aide financière d'un montant de 800 000 € auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour l'ensemble du bâtiment (médiathèque annexe et EAJ) ;
4. De solliciter une aide financière d'un montant de 600 000 € auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales pour l'ensemble du bâtiment (médiathèque annexe et EAJ) ;
5. De solliciter une aide financière d'un montant de 270 000 € auprès du communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée Métropole pour l'ensemble du bâtiment (médiathèque annexe et EAJ);
6. De solliciter une aide financière d'un montant de 270 000 € auprès du Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales pour la construction de l'ejq uniquement ;
7. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière ;
8. D'inscrire les recettes au budget de la Ville.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

51 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20240207-186824-DE-1-1

Accusé reçu le : 09 FEV. 2024

Affiché le : 09 FEV. 2024

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

